

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 459 019

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 15368**

(54) Dispositif porte-valise.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 C 13/38 // B 62 B 3/00.

(22) Date de dépôt..... 15 juin 1979, à 14 h 14 mn.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 2 du 9-1-1981.

(71) Déposant : VASSEUR Roger Adolphe, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Roger Vander-Heym, conseil en brevets d'invention,
172, bd Voltaire, 75011 Paris.

La présente invention est relative à un dispositif porte-valise du genre de ceux comportant des roulettes susceptibles d'être fixées de façon amovible sous une valise ou analogue.

Deux techniques principales sont actuellement utilisées 5 dans ce domaine.

La première consiste à rendre les roulettes solidaires d'une armature rigide, éventuellement pliante, pour réaliser un diable léger sur lequel on fixe la valise à l'aide de liens élastiquement déformables par exemple. Ces dispositifs, malgré l'ingéniosité 10 des constructeurs, s'avèrent toujours trop lourds et encombrants même pliés.

La seconde technique consiste à prévoir sur la valise un moyen permettant d'y fixer des roulettes de façon amovible. L'utilisation de cette technique, qui présente des avantages, ne 15 peut être envisagée que sur des valises de fabrication spéciale donc coûteuse.

La présente invention, qui remédié à ces inconvénients, concerne un dispositif porte-valise, comportant au moins deux roulettes, du genre de ceux pouvant être fixés de façon amovible 20 à l'aide de liens élastiquement déformables sur toutes valises de fabrication usuelle et elle est remarquable en ce que chaque roulette est rendue solidaire de l'un des bords d'une plaquette de support souple susceptible d'être fixée à cheval sur l'arête formée par deux petites faces adjacentes de la valise.

25 Selon un mode de réalisation, chaque plaquette souple est rendue solidaire, par son bord opposé à celui comportant la roulette, d'un bracelet élastiquement déformable susceptible d'entourer la valise à déplacer. Les bords des plaquettes comportant les roulettes sont réunis entre eux par un lien élastiquement 30 déformable ou non.

La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre faite en se référant au dessin annexé à titre d'exemple indicatif seulement, sur lequel :

La figure 1 est une vue en perspective montrant le dispositif de l'invention en position d'utilisation; 35

La figure 2 est une vue partielle, en perspective et à plus grande échelle, montrant une plaquette souple.

En se reportant au dessin on voit que le problème à résoudre consiste à maintenir de façon amovible deux paires de

roulettes 1 sous une valise V pour faciliter son déplacement.

Dans l'exemple représenté, on utilise deux paires de roulettes pour obtenir une meilleure stabilité mais le déplacement de la valise pourrait être obtenu en utilisant seulement deux roulettes 5 disposées chacune à une extrémité de celle-ci.

Selon l'invention, chaque paire de roulettes est rendue solidaire du bord 2 d'une plaquette 3 souple et susceptible d'être disposée en équerre sur l'arête formée par deux petites faces adjacentes F_1 et F_2 de la valise (figure 1).

10 La plaquette 3 peut être réalisée en tous matériaux, tissés ou non.

Les bords 4 des plaquettes, opposés à ceux 2, sont rendus solidaires d'un bracelet 5 élastiquement déformable susceptible d'entourer la valise V tandis que ceux 2 sont réunis par un lien 15 6 élastiquement déformable ou non. Le lien 6 s'étend sous la face F_2 de la valise située vers le sol tandis que le bracelet 5 entoure les grandes faces F_3 et F_4 adjacentes à la dite face F_2 .

Le bord 2 de chaque plaquette est renforcé par une barrette 7 rigide s'opposant à son pliage dans une direction perpendiculaire à celle du lien 6. Les roulettes 1, éventuellement pivotantes, sont fixées sous la barrette 7.

Le bord 4 de chaque plaquette peut également être renforcé par une barrette 8, rigide, traversée par le bracelet 5.

25 Le dispositif de l'invention est complété par une poignée formée par une sangle 9 formant une boucle au-dessus de la valise et dont les extrémités inférieures 10 sont fixées sur le bracelet 5.

Selon un autre mode de réalisation, seule l'une des plaquettes comporte des roulettes, la seconde coopérant au maintien 30 de la première à l'aide du bracelet 5 et du lien 6.

Selon une variante, il est possible d'utiliser une seule plaquette à roulettes, l'extrémité du lien 6, opposée à ladite plaquette, étant fixée directement au bracelet 5.

REVENDICATIONS

1-Dispositif porte-valise du genre de ceux comportant des roulettes susceptibles d'être fixées de façon amovible sous une valise à l'aide de liens élastiquement déformables, caractérisé en ce que les roulettes sont rendues solidaires d'une plaquette 5 souple susceptible d'être maintenue, en équerre, sous l'arête formée par deux faces adjacentes de la valise.

2-Dispositif porte-valise selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte deux plaquettes souples pourvues chacune, d'au moins, une roulette.

10 3-Dispositif porte-valise selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les bords des plaquettes opposés à ceux s'étendant sous la face inférieure de la valise sont rendus solidaires d'un bracelet élastiquement déformable susceptible d'entourer ladite valise, tandis que ceux s'étendant 15 sous ladite face inférieure sont réunis par un lien, élastiquement déformable ou non.

20 4-Dispositif porte-valise selon la revendication 3, caractérisé en ce que chaque roulette est rendue solidaire d'une barrette rigide s'étendant le long du bord correspondant de la plaquette.

5-Dispositif porte-valise selon l'une quelconque des revendications 3 et 4, caractérisé en ce qu'une sangle, susceptible de former une boucle au-dessus de la valise, est rendue solidaire par ses extrémités du bracelet élastiquement déformable.

P.I. UNIQUE

2459019

Fig. 1

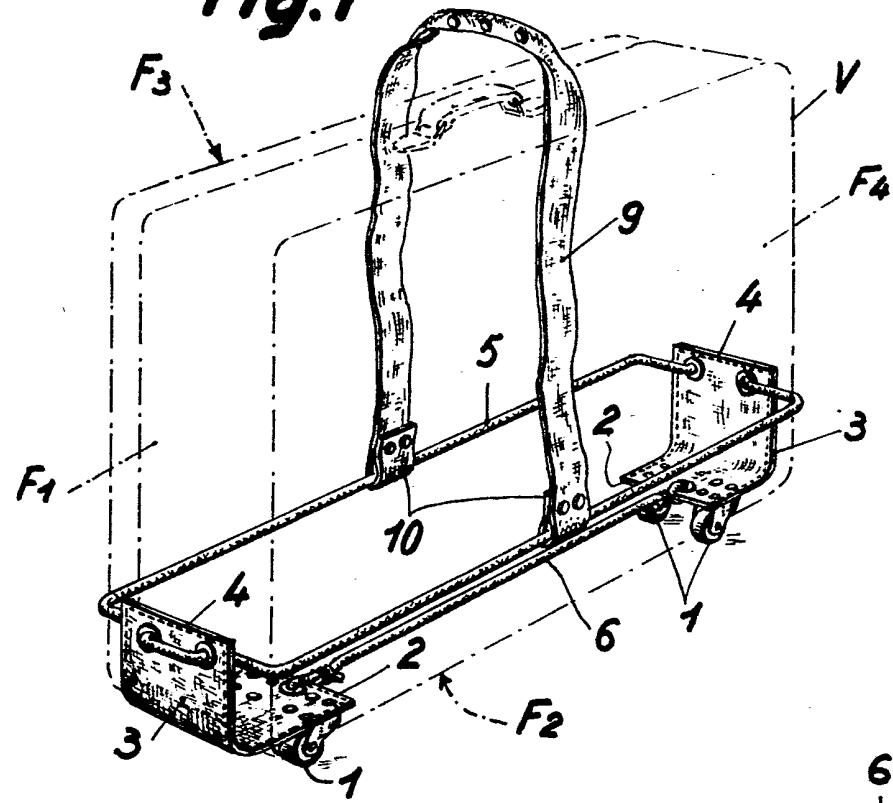


Fig. 2

